

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-direction de la Stratégie en Formation Recherche et Développement</p> <p>Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement</p> <p>Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS</p> <p>Suivi par : Dominique VIRGILI</p> <p>Tél : 01 49 55 42 14 Fax : 01 49 55 56 17</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDSFRD/N2007-2021</p> <p>Date: 13 février 2007</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Nombre d'annexe : 0

Madame et Messieurs les Directeurs
Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

Objet : Organisation d'une formation destinée aux techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (TEPETA) dans la spécialité Informatique, Bureautique, Audiovisuel (IBA)

Références : Décret n° 2002-1217 du 30 septembre 2002 portant sur le statut particulier du corps des TEPETA ; arrêté du 10 juin 2003 fixant la liste des spécialités exercées par les TEPETA ; arrêté du 10 juin 2003 fixant les modalités du concours d'accès au corps ; circulaire DGER/SDACE/C2004-2004 du 5 mai portant sur l'organisation du service des TEPETA, circulaire DGER/SDEPC/N2005/2054 du 13 juillet 2005 définissant les missions des TEPETA IBA.

Résumé : La présente note de service précise les conditions de mise en place d'une formation spécifique des agents entrés dans le corps des TEPETA spécialité IBA depuis septembre 2004.

Mots-clés : formation, TEPETA, informatique, système d'information.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt- Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD)- Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, et de la pêche- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles- Inspection de l'enseignement agricole	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Il est mis en place une formation destinée aux techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (TEPETA) dans la spécialité IBA « Informatique, Bureautique, Audiovisuel ».

Contexte de la mise en place

Le concours de recrutement des TEPETA « informatique, bureautique, audiovisuel », organisé en 2004, a contribué à la mise en place de nouveaux agents dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

Sous l'autorité des gestionnaires, ces agents ont vocation à :

- administrer le réseau informatique de l'EPL, sous l'autorité du RTIC et en collaboration avec l'ensemble de l'équipe informatique de l'établissement,
- collaborer avec le RTIC au pilotage du système d'information de l'EPL,
- veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'AASU,
- assurer le suivi de la gestion des stocks de fournitures qui relèvent de sa spécialité,
- contribuer à la formation des agents de l'établissement,
- assister les élèves au cours d'activités impliquant l'utilisation d'outils informatiques.

Dans le cadre de l'appui à la prise de fonction de ces personnels, est organisée une action de formation dont l'objectif est d'apporter des données complémentaires théoriques et pratiques pour appréhender les exigences du métier de TEPETA « IBA »

Public concerné

La formation est ouverte aux TEPETA IBA recrutés dans le corps des TEPETA depuis le 1^{er} septembre 2004. Elle a un caractère obligatoire sauf cas de force majeure.

Contenu de la formation

La structure organisatrice est l'ENESAD (établissement national d'enseignement supérieur agronomique) de Dijon 26 boulevard du docteur Petitjean
BP 87 999 21036 Dijon, Téléphone : 03 80 77 25 25.

La formation est organisée autour des thématiques suivantes sur 2,5 jours

Thématiques
<ul style="list-style-type: none">- Diagnostic et positionnement.- Echanges de pratiques- Cadre de l'emploi et aspects réglementaires- Etudes de cas relatives aux missions de gestion et d'assistance aux élèves- Complément de formation théorique et technique

Dates et lieux :

Deux lieux de formation en fonction de l'origine géographique des TEPETA IBA :

Dates	Lieux
12,13 et 14 juin 2007	ENITAB de Bordeaux 1, cours du général de Gaulle – BP- 201 33175 GRADIGNAN CEDEX
26,27 et 28 juin 2007	ENESAD de Dijon 26 bld Petitjean – BP 87999 21079 DIJON CEDEX

Modalités pratiques

L'ENESAD convoquera directement les agents concernés par cette action de formation.

Le suivi administratif des dossiers sera assuré par :

Maryline THENAIL
ENESAD de Dijon
26 boulevard du docteur Petitjean BP 87 999
21 079 Dijon
Téléphone : 03 80 77 26 42.

Le Sous-directeur de la stratégie en formation,
recherche et développement

Gilbert PESCATORI